

Poursuivre les cotisations

Vous pouvez accéder a cette fonction via **Comptes/Fin d'année/Projection future de frais annuel**. Faites attention a dans quel domaine de compte vous êtes.



En bref cette fonction est une fonction "précurseur" des règles de contribution automatique. Les dernière versions PC CADDIE supportent la réservation d'un article a une personne correspondant au statut actuel de la personne, grâce à l'affectation automatique de contribution. Cela veut dire des gains de temps considérable : [Transfert automatique des frais](#).

Pour contraster cela, tous les articles avec un statut annuel sont réservés exactement comme dans l'année passée si vous réservez avec des mises à jour de comptes. Tous changements d'adhésion doivent être manuellement effectués. Sélectionner les entrées de **Copie de compte pour les deux années suivante** (2) cause cela.

(1) est clarifié sous [Relevé annuel sans mise à jour des comptes](#).